



POIX-TERRON, le 07/05/2020

**Green Energy 3000 France**  
Parc Technologique de Lyon  
333 Cours du 3<sup>ème</sup> Millénaire  
69800, Saint Priest – France

**Objet : Projet éolien de Fère Champenoise et Enjeu vis-à-vis de la Sérotine commune**

Dossier suivi par : Nicolas Harter, Directeur – 03 24 33 54 23 – [nicolas.harter@renard-asso.org](mailto:nicolas.harter@renard-asso.org)

Madame, Monsieur

Nous avons réalisé une étude d'impact sur les chiroptères pour votre projet éolien de Fère Champenoise dans laquelle nous préconisons une « garde au sol » d'au minimum 40 mètres pour réduire le risque de mortalité pour la Sérotine commune, une espèce sensible aux éoliennes et dont une colonie est présente dans le village proche du projet éolien.

Suite à votre demande de précision à ce sujet, je vous indique que cette hauteur de 40 mètres ne doit pas être comprise comme une valeur empirique ; et que si la « garde au sol » varie légèrement, notre analyse ne change pas sur le fond. En effet, nous recommandons également que votre projet soit équipé d'un dispositif de bridage des éoliennes afin de réduire la mortalité des chiroptères. Ce système, en réduisant fortement la mortalité, devrait de toute façon limiter le risque.

Enfin, le parc éolien une fois construit devra faire l'objet d'un suivi de la mortalité. Donc, si vous vous trouveriez dans l'impossibilité de respecter cette « garde au sol » de 40 mètres, je vous suggère donc de mettre en place un suivi environnemental adapté, incluant un suivi spécifique comportemental de la Sérotine commune. En couplant les résultats de ce suivi à ceux de la mortalité, il sera toujours possible de modifier les paramètres de bridage du parc éolien en cas de constat d'une mortalité de cette espèce de chauve-souris.

Je reste néanmoins à votre disposition pour toute nouvelle sollicitation de votre part et vous prie de bien vouloir recevoir mes salutations respectueuses.

Nicolas HARTER

Directeur de l'association le ReNard